BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IVE REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N°102-2015/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU STATUT DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (OISA), ADOPTE A LA 40E SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'OCI, TENU A CONAKRY (GUINEE), DU 09 AU 11 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 19 décembre 2015
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier le Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (OISA), adopté à la 40e session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, tenu à Conakry (Guinée), du 09 au 11 décembre 2013.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 19 décembre 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Premier Vice-Président

Le Président

Honoré Lucien NOMBRE

Le Secrétaire de séance

Rahamata Laetitia KOUDOUGOU